

Produit Hearth

Systèmes de Certification pour la sécurité & règles d'octroi,

Le maintien, la certification extension, suspension et de retrait

Aperçu

OMNI-Test Laboratories, Inc (O-TL) évalue et certifie les produits. Les produits qui sont certifiés par O-TL ont été évalués par O-TL et jugée en conformité avec toutes les normes de sécurité applicables et aux codes du modèle reconnu par le système standard (s) des Etats-Unis (US) et / ou au Canada. En outre, la certification est subordonnée à un examen satisfaisant de contrôle de qualité de fabrication (QC) pour le produit.

Un produit certifié qui est soumis à une inspection de suivi pour assurer la conformité continue aux exigences de la certification est déclaré être un produit cotées et le fabricant du produit est considéré comme un fournisseur d'un produit figurant. Les fournisseurs de produits mentionnés sont autorisés à appliquer des étiquettes portant la marque de certification O-TL pour les produits certifiés, soumis aux termes d'une convention d'inscription.

Les types de produits que l'O-TL évalue, certifie, et les listes de tomber dans les catégories générales suivantes:

- Appareils à combustion de gaz (chaudières, radiateurs, fours et de sol mur, cheminées, cuisine et décoration);
- Appareils à combustion de pétrole (chaudières, radiateurs, cuisinières et fours);
- Combustible solide appareils alimentés (chaudières, radiateurs, fours, cheminées, poêles, et la cuisine);
- Radiateurs électriques et d'autres normes électriques relatifs aux appareils de chauffage;
- Appareils de purge des gaz de combustion;
- Boucliers thermiques et Protections murales, rallonges de foyer et des protecteurs de plancher;
- Accessoires de cheminée;
- Transformés Bûches de carburant.

Systèmes de Certification

Au choix du demandeur, O-TL peut évaluer et certifier la conformité des produits dans le système américain de certification, le système canadien de certification, ou les deux systèmes de certification américaines et canadiennes.

Règles d'octroi de la certification

Les candidats à la certification doit soumettre à O-TL une application qui spécifie les éléments suivants:

- la portée de la certification souhaitée;

- une déclaration que le candidat s'engage à respecter les exigences de certification et de fournir toute information nécessaire à l'évaluation du produit à être certifié;
- le nom du demandeur personne morale, l'adresse et le statut juridique;
- une description du produit à être certifié;
- l'identification de certification de système (s) et standard (s) contre laquelle le produit sera certifié, si connue par le déposant.

Généralement, l'application est un processus en deux parties. La première partie est sous la forme d'un accord de services professionnels (PSA) entre le demandeur et O-TL. Le PSA couvre les éléments d'évaluation du produit du processus de certification. La deuxième partie de la demande prend la forme d'une documentation du produit et du listage accord, qui couvre la certification, l'autorisation d'utiliser des étiquettes portant inscription de la marque de certification de l'O-TL, les inspections de contrôle de qualité, et autres questions liées octroi et de maintien de la certification.

Un demandeur de la certification doit présenter un prototype ou un échantillon représentatif de la production du produit et des dessins techniques et autres documents descriptifs à l'appui de l'évaluation.

Tester le produit aux normes applicables du système(s) de certification souhaitée est un élément clé du processus d'évaluation. En règle générale, O-TL mène ou les témoins de l'essai du produit. Toutefois, si le produit a déjà été testé par un laboratoire accrédité test appropriée qui est reconnu par O-TL, données et informations dans le rapport de test existants peuvent être utilisés par O-TL à des fins d'évaluation de produits.

Une évaluation de la qualité du système de la requérante est un autre élément clé du processus. O-TL examinera la qualité du système de la requérante et procéder à une place d'inspection sur des installations de fabrication pour s'assurer que les installations et le fonctionnement du système de qualité sont suffisantes pour maintenir la confiance que le produit sera fabriqué de telle sorte qu'il est conforme à la norme(s) applicable.

À l'issue de l'évaluation du produit, O-TL émettra un "rapport d'évaluation", qui contiendra les résultats de l'évaluation des produits.

O-TL seront également effectuer une inspection du système qualité de fabrication, qui comprend des installations de fabrication et le système qualité, y compris les suivantes:

- des procédures de traçabilité d'un produit fini à la production et les enregistrements du matériel par le biais des dossiers étiquette;
- un tableau des flux de production;
- une description des méthodes de production et de la liste des équipements de production majeurs;
- informations sur l'emballage et de stockage, s'il est jugé nécessaire pour la performance du produit;
- des détails sur les procédures de contrôle de la qualité utilisés pendant le processus de fabrication, y compris en cours de processus de contrôle qualité, l'inspection finale et essai, d'étalonnage et visuelle ou d'autres normes sensorielles.

O-TL émettra un "manuel d'inspection d'usine" pour chaque produit certifié par l'O-TL. Chaque manuel contient les éléments suivants:

- une conception de l'appareil et / ou déclaration de changement de fabrication;
- un ensemble complet d'O-TL composante estampillé et des dessins d'assemblage;

- une copie de l'étiquette cotation;
- and une copie du manuel d'exploitation;
- une liste des composants (ou facture des matériaux).

Subordonnées aux résultats de réussite de l'évaluation du produit et système d'évaluation de la qualité de fabrication, et sur le demandeur accepte les termes d'une documentation du produit et du listage accord, O-TL enverra une lettre de certification de produits de la conformité de la vertu du système(s) de certification applicable. La décision sera limitée aux questions spécifiquement liées à la certification envisagée.

Si les évaluations de la certification déboucher sur une recommandation négative, le rapport d'O-TL à la requérante d'identifier les non-conformités qui doivent être déchargés pour se conformer à toutes les exigences de certification et de l'étendue de l'évaluation ou des tests supplémentaires requis. Si le demandeur peut démontrer des mesures correctives ont été prises pour répondre à toutes les exigences dans un délai déterminé, O-TL répète uniquement que les parties nécessaires de la procédure initiale.

Pour les nouveaux clients, sur demande du client, O-TL offrira un emploi temporaire (90 jours), sans certificat de fin de l'inspection du système de qualité, à condition que:

- L'évaluation des produits a été complétée avec succès
- Tous les documents exigés pour l'évaluation du système qualité a été reçue et examinée par O-TL.

Pour ces fournisseurs de la partie sur le site de l'évaluation du système qualité peut être différé jusqu'à 60 jours après le certificat temporaire est délivré. Toute non-conformités résultant de l'évaluation du système qualité doit être abordée de façon satisfaisante dans les 90 jours à compter de la certification; si oui, à la fin des 90 jours, un nouveau certificat sera émis régulièrement, sinon la certification temporaire sera résilié et la liste des tous les modèles concernés seront retirés.

Règles pour conserver la certification

Un fournisseur de produits énumérés doivent toujours se conformer aux dispositions pertinentes du système de certification applicable. Les règles de maintien de la cotation / certification sera décrite en détail dans une documentation produit et de convention d'inscription. Ces règles comprennent les dispositions résumées ci-dessous.

O-TL sera de maintenir la confidentialité de l'information du fournisseur commerciales confidentielles. Toutefois, un fournisseur de produits énumérés doit accorder O-TL pouvoir de communiquer des documents confidentiels à des autorités de régulation et les tribunaux de juridiction compétente où une telle autorité ou le tribunal exige l'accès et / ou dans le cas où il est nécessaire de prendre des mesures correctives substantielles en raison non conformité avec les termes de certification ou dû à un produit certifié être trouvé pour mettre des personnes ou des biens à des risques inacceptables. Autorité doit également être accordée à fournir aux organismes d'accréditation que les tests d'accréditer O-TL et les programmes de certification avec l'accès aux dossiers confidentiels à des fins d'évaluation de la conformité O-TL avec les exigences d'accréditation.

Un fournisseur de produits énumérés doivent prendre les dispositions nécessaires pour la conduite d'annoncées et inopinées de suivi des visites d'inspection, et la résolution des plaintes. Si une autorité de

réglementation ou un tribunal compétent détermine qu'il est nécessaire d'effectuer des tests et des témoins, les enquêtes de terrain conduite ou enquêter sur les plaintes liées au fournisseur et l'autorité de réglementation ou un tribunal a autorité en vertu des règles du système de certification ou une loi applicable à exiger remboursement des frais connexes de O-TL ou le fournisseur, ces frais seront remboursés par le fournisseur.

Un fournisseur de produits énumérés doivent faire des réclamations concernant la certification seulement en ce qui concerne le champ pour lequel la certification est accordée. Certification ne sert à indiquer que les produits sont certifiés comme étant conformes aux normes spécifiées. Un fournisseur de produits énumérés ne doit pas utiliser de certification de manière à ramener O-TL dans le discrédit et ne faire aucune déclaration concernant la certification des produits dont O-TL peut considérer trompeuse ou non autorisée.

En faisant référence à sa certification de produits dans les médias de communication, un fournisseur de produits énumérés doivent être conformes aux exigences O-TL. Un fournisseur peut publier ce qu'il a été autorisé à appliquer la marque de certification O-TL pour le produit (s) à laquelle la certification s'applique. Dans tous les cas, le fournisseur doit prendre soin suffisant dans ses publications qu'aucune confusion ne se pose entre les produits certifiés et non certifiés. Un rapport d'essai ou d'évaluation ne peut être publié dans son intégralité; ailleurs, si un fournisseur souhaite publier une partie d'un rapport d'essai ou d'évaluation, l'approbation écrite doit d'abord obtenu à partir de O-TL. Un fournisseur ne peut pas indiquer la fonction, une réclamation ou comme dans l'information des usagers, qui pourrait induire en erreur les acheteurs de croire que les performances du produit ou son utilisation est couverte par la certification, alors qu'en fait il n'est pas.

Livres d'instruction ou d'autres renseignements accompagnant le produit et liées à la certification doit être approuvé par O-TL. Publicités contenant O-TL marque de certification et / ou références à la certification TL-S du produit doit être approuvé par O-TL.

Une ré-évaluation d'un produit figurant ou fournisseur de système de gestion de la qualité a peut être demandée par O-TL si l'un des cas suivants:

- en cas de changements affectant notablement la conception du produit ou des spécifications;
- changements dans les normes selon lesquelles la conformité du produit est certifié;
- changements de propriété, la structure ou la gestion des fournisseurs, ou
- dans le cas de toute autre information (qu'ils soient fournis par le fournisseur ou obtenues par d'autres moyens) indiquant que le produit ne peut plus se conformer aux exigences du système de certification.

Règles pour modifier ou étendre la certification

Un fournisseur d'un produit figurant peut demander une modification à une inscription existante. O-TL examinera la demande et de déterminer les processus d'évaluation qui, le cas échéant, sont appropriés pour assurer la conformité avec la norme (s) applicable et le système (s) de certification. Toute réévaluation du produit ou du système qualité du fournisseur sera effectué en utilisant les procédures de O-TL pour des produits et / ou l'évaluation du fournisseur du système qualité, qui peuvent être adaptées en fonction des circonstances.

Un fournisseur d'un produit figurant souhaitant étendre son inscription pour permettre l'application de la marque de certification de la O-TL aux types de produits supplémentaires ou des modèles, qui sont faites à la même usine et soumis au système d'assurance qualité comme un produit figurant actuellement, sont s'appliquent à O-TL en utilisant les procédures habituelles d'utilisation. Dans de tels cas, l'O-TL évaluera

le produit candidat (s), mais peut décider de ne pas effectuer une inspection en usine avant la certification et l'inscription. Depending on a Selon un résultat positif des évaluations de certification, de telles listes supplémentaires doivent être soumises à une documentation produit et de convention d'inscription.

Règles pour la suspension de certification

Suspension d'une liste est un potentiel d'action qui peuvent être prises pour lutter contre la non-conformité selon une procédure O-TL pour résoudre des cas de mauvaise utilisation ou mauvaise utilisation de sa marque de certification, ou par accord avec le fournisseur. La liste pour un produit spécifique peut être suspendu pour une période de temps limitée, par exemple, dans les cas suivants:

- si un suivi de surveillance montre une non-conformité avec les exigences d'une nature telle que le retrait immédiat de la certification n'est pas nécessaire;
- si un cas de mauvaise utilisation de la marque O-TL de certification n'est pas résolu par des rétractions adaptés et des mesures correctives appropriées par le fournisseur;
- s'il ya eu toute autre contravention des règles du système de certification ou les procédures d'O-TL.

Après accord mutuel entre le fournisseur et O-TL, une liste peut également être suspendu pour une période limitée de raisons de non-production ou autre.

Une suspension officielle sera confirmée par O-TL dans une lettre recommandée au fournisseur (ou par un moyen équivalent). Le fournisseur ne doit pas identifier tout produit certifié que, si elle a été produite sous une liste suspension applicable à ce produit.

A la fin de la période de suspension, O-TL enquêtera pour déterminer si les conditions pour le rétablissement ont été remplies. Si les conditions ne sont pas remplies, l'O-TL va retirer la certification, à moins qu'une prolongation de la suspension cotation est accordée par O-TL.

Règles pour le retrait de la certification

Les politiques et les procédures de l'O-TL de retrait de la certification conforme à la norme ISO / IEC Guide 27. Ces politiques et procédures comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants. L'accréditation peut être retirée (ie, révoqué) dans les cas suivants:

- si la surveillance montre qu'il ya non-respect d'une nature grave;
- si le fournisseur omet de se conformer au règlement en raison de ses obligations financières à l'O-TL;
- s'il ya une violation de la convention d'inscription;
- si des mesures inadéquates sont prises par le fournisseur dans le cas de la suspension.

En outre, une liste peut être annulée pour les raisons suivantes:

- si le fournisseur ne souhaite pas continuer l'inscription;
- si la norme applicable ou les règles sont changées et le fournisseur ne peut pas ou ne sera pas d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences;
- si le produit n'est plus fabriqué ou le fournisseur cesse ses activités.

O-TL a le droit de retirer la certification en informant le fournisseur par lettre recommandée (ou autre moyen équivalent). Dans de tels cas, le fournisseur peut donner un avis d'appel. Lors de l'examen d'un

appel, O-TL peut être ou non (selon la nature des questions) décide de procéder à sa décision de retirer la certification. Pour les produits certifiés en vertu du Système canadien des normes, un fournisseur peut faire appel de toute décision O-TL sur la certification au Conseil canadien des normes, qui sera le dernier niveau d'appel.

Avant de retrait de la certification, O-TL va décider sur les conséquences par rapport à des produits certifiés sous la liste, y compris si la marque O-TL de certification doit être retiré de tous les produits en stock et, peut-être, même à partir de produits déjà vendus, ou si la clairance du stock de produits marqués doivent être autorisés dans un court laps de temps, et si d'autres actions sont nécessaires.

Le retrait de la certification ou la révocation d'une inscription peuvent être publiés par O-TL. Pour les produits certifiés pour une utilisation au Canada, provinciaux et territoriaux autorités réglementaires ayant juridiction dans la zone de produit doit être notifié dans le jugement, si O-TL il ya des problèmes de sécurité qui justifient une telle notification. Pour les produits qui sont certifiés pour une utilisation aux États-Unis, la Consumer Products Safety Commission doit être notifiée dans le jugement, si O-TL il ya des problèmes de sécurité qui justifient une telle notification.